

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE (RCA23-19003)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003) a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 mars 2023.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 mars 2023.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE (RCA23-19003)***

NOTICE is hereby given that by-law *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003) was adopted at the regular sitting of the Lachine Borough council held on March 6, 2023.

This by-law may be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, Lachine Borough, this 8th day of March, 2023.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine